

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du 22 juin 2021

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e relatif à l'achat de places par la Ville de Paris dans certaines crèches privées.

Vu le vœu adopté par le conseil du 9^e en septembre 2014 promouvant l'achat de places par la Ville de Paris dans les crèches du secteur privé ;

Vu la délibération 2014 DFPE 1236 relative à la « Mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans le 9^e arrondissement » et stipulant que « *L'objectif ambitieux du programme municipal de développement du service public d'accueil collectif de la petite enfance est de livrer 5000 nouvelles places, disponibles pour les familles parisiennes, à l'issue de l'actuelle mandature en 2020. La mise en œuvre de cette politique repose notamment sur la diversification des modes de gestion et le développement de partenariats avec les autres acteurs de l'accueil des jeunes enfants, principalement associatifs et ponctuellement privés ou publics. Ainsi, des opportunités de réservation de places existent auprès d'opérateurs privés. Cette modalité de mise à disposition de places dite « achats de places », permet à la Ville de Paris de proposer à très court terme des places à des familles, dans des quartiers déficitaires en matière d'accueil collectif des jeunes enfants* » ;

Considérant le grand nombre de demandes de places en crèches encore non satisfaites dans certains secteurs de la capitale ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les moyens disponibles pour élargir les possibilités de mode de garde offertes aux Parisiens ;

Considérant l'importance du réseau de micro-crèches et crèches inter-entreprises qui maille le territoire parisien ;

Considérant que l'offre d'accueil en crèche pour les enfants de notre arrondissement repose pour une partie sur l'achat de places auprès d'entreprises privées via un marché public de réservation;

Considérant que les places ainsi récupérées au sein de nouvelles structures sont ensuite examinées en commission d'attribution ;

Considérant que le renouvellement de ce contrat à compter de la rentrée de septembre 2021 est l'occasion de revoir le nombre de places réservées au sein de ces structures afin de tenir compte des efforts de création d'équipements tant dans le parc municipal qu'associatif dans l'arrondissement sur les dernières années et d'équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire Parisien ;

Considérant qu'à cette occasion nous avons saisi la Maire de Paris afin que la nouvelle crèche Babilou place de Budapest dans un secteur totalement dépourvu d'équipement municipal soit intégrée dans le nouveau marché ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de nouvelle crèche municipale créée dans le 9^e depuis la crèche rue Bleue en 2014 et que le projet de nouvelle crèche municipale que l'exécutif du 9^e portait en lieu et place des locaux de pôle emploi Cité Charles Godon a été rejeté par la Maire de Paris au profit de l'aménagement de 12 logements aidés par la RIVP;

Considérant le courriel du Directeur de la Petite Enfance de la Ville de Paris fin mai, annonçant, sans concertation, à la Maire du 9^e arrondissement que la Maire de Paris par souci d'économie budgétaire avait décidé de ne pas renouveler l'achat de berceaux dans les structures privées du 9^e, seuls les places occupées étant maintenues ;

Considérant que dans le 9^e le nombre de berceaux ainsi réservés pour la Ville de Paris dans des structures privées passera dès septembre de 20 à 14 (-30%), et que pour la seule crèche Babilou, seule crèche existante dans le secteur Opéra, cette baisse atteindra -60% (de 5 à 2 places) ;

Considérant qu'alors que la Maire de Paris vante les mérites de la « ville du quart d'heure » et du « big bang territorial », les Maires d'arrondissement n'ont aucunement été consultés sur cette décision à impact local très fort ;

Considérant que pour faire face au départ des familles de Paris constaté ces dernières années, nous devons maintenir et même renforcer notre offre d'accueil en leur direction ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris:

- **Revienne sur cette décision budgétaire qui pénalise les familles parisiennes ;**
- **Intègre la nouvelle crèche Babilou place de Budapest dans le marché d'achat de places de la Ville de Paris.**